

# POUR OU L'INTERDICTION

En 2014, la France devrait être rappelée à l'ordre par l'Europe, où **la grande majorité des pays a interdit les châtimens corporels.**

PAR SÉGOLENE BARBÉ PHOTOS FABIEN BREUIL

En octobre dernier, un père de famille de Haute-Vienne était condamné à une amende de 500 euros pour avoir donné une fessée déculottée à son fils de 9 ans. La sanction a fait du bruit car le Code pénal interdit la violence sur mineur, mais aucune loi ne bannit clairement les châtimens corporels, comme c'est le cas dans la plupart des autres pays européens. La France fait même figure de mauvais élève en reconnaissant dans sa jurisprudence un « droit de correction à visée éducative » au sein de la famille. Notre pays pourrait d'ailleurs être rappelé à l'ordre en 2014 après la procédure de réclamation initiée devant le Conseil de l'Europe par une ONG anglaise, l'association pour la protection des enfants Approach.

## Interdit en Suède depuis 1979

Brandissant les nombreuses études sur les dangers de la fessée, de plus en plus d'associations réclament un texte contre les châtimens corporels, qu'elles espéraient faire inscrire dans la Loi famille dont l'examen, prévu au printemps 2014, a été repoussé devant la mobilisation de la Manif pour tous. « En 1979, quand la Suède a interdit la fessée, 70 % des parents y étaient opposés. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 10 % », faisait ainsi valoir dès 2009 la pédiatre et ancienne députée UMP Edwige Antier, qui avait alors déposé une proposition de loi en ce sens. Hostiles à l'intrusion de l'Etat dans les relations parents-enfants, d'autres voix dénoncent un amalgame entre fessée et maltraitance et s'opposent à une loi qui, selon elles, menacerait l'autorité parentale. ●

POUR



« Il y a un risque d'escalade de la violence »

Jacqueline Cornet, présidente de l'association Ni claques ni fessées, médecin à Vanves (Hauts-de-Seine).

### 1 Une humiliation gratuite.

Nombre d'études démontrent que la fessée est préjudiciable au développement de l'enfant. C'est une humiliation, un stress. Elle met en péril l'estime que l'enfant a de lui, ce qui peut majorer plus tard les risques de dépression, d'alcoolisme, de suicide, de délinquance.

### 2 Les Français donnent de moins en moins de fessées.

J'ai un fils à qui j'ai donné deux fessées, de façon un peu automatique avant de me rendre compte que j'agissais sous la pression de l'entourage. On dit qu'une fessée ne tue personne, mais l'escalade de la violence peut venir vite. Un jour, la fessée est légère, mais le lendemain, elle est

plus forte car on est fatigué, énév... Depuis quelques années, si les Français donnent moins de fessées en public, ils admettent continuer à le faire à la maison. Seule l'interdiction peut faire évoluer les choses.

### 3 On peut punir autrement.

La loi pourrait intégrer des mesures pour inciter les parents à suivre des formations à la parentalité dans les infrastructures que nous possédons : Protection maternelle et infantile (PMI), centres médicaux et sociaux ou Maisons vertes « Françoise Dolto ». L'idée, c'est de leur apprendre à punir autrement leurs enfants, car bannir la fessée ne signifie pas renoncer à se faire obéir. ●

# CONTRE? DE LA FESSÉE

CONTRE



“L’Etat n’a pas à s’immiscer dans le rôle éducatif des parents”

**Thierry Vidor**, directeur général de l’association Familles de France, Montrouge (Hauts-de-Seine).

## 1 Cela peut éviter un drame.

La violence faite aux enfants est inacceptable, mais il ne faut pas non plus faire d’amalgame entre fessée et maltraitance. Une petite tape sur la main ou sur les fesses pour éviter qu’un enfant ne mette les doigts dans la prise, c’est mieux que l’électrocution... La fessée ne doit pas être un principe éducatif mais, pratiquée exceptionnellement, elle peut parfois faire réfléchir l’enfant sur un comportement qui peut mettre sa vie en danger.

## 2 Une affaire privée.

L’éducation est le rôle des parents et l’Etat n’a pas à s’y immiscer. Une loi interdisant la fessée risquerait de judiciaire la relation entre enfants

et parents, de culpabiliser ces derniers. J’ai moi-même six enfants, j’ai donné des fessées à certains, pas à d’autres. Ce qui compte, c’est d’avoir des réactions adaptées au caractère de chacun.

## 3 Remise en cause de l’autorité parentale.

Avec une loi contre la fessée, on risque de créer davantage d’« enfants rois ». Si à la moindre tape reçue, un enfant menace d’appeler la police, l’autorité parentale est remise en cause. Les rôles seraient inversés : l’enfant fautif va se sentir dans son droit. Pour se construire, il a pourtant besoin de limites. Grandir dans l’impunité est bien plus néfaste que subir un petit châtiement corporel. ●

## Une pratique courante en France

# 23

DES 28 ÉTATS MEMBRES DE L’UNION EUROPÉENNE ont déjà légiféré sur l’interdiction de toute forme de châtiement corporel.

# 82%

DES FRANÇAIS sont hostiles à une loi interdisant la fessée, 67 % disent en avoir déjà donné une et 45 % estiment qu’elle « apprend le respect de l’autorité ».

# 2 à 7%

DE RISQUES SUPPLÉMENTAIRES DE DÉVELOPPER DES TROUBLES comportementaux et des addictions à la drogue ou à l’alcool. Voilà ce qui guetterait les adultes qui ont reçu des punitions corporelles légères dans leur enfance.

# 98 000

MINEURS SERAIENT EN DANGER EN FRANCE, victimes de violences psychologiques, sexuelles, physiques ou de négligences lourdes. Chaque jour, deux enfants meurent à la suite de mauvais traitements.

Sources : sondage TNS-Sofres pour Dimanche Ouest France - novembre 2009, Pediatrics - juillet 2012 - Ocas, 2006

Et vous, qu’en pensez-vous?

Réagissez sur la page Facebook du Parisien.